



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 30 novembre 2021

Date d'affichage : 30 novembre 2021

### SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

#### Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

#### Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-176 : ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SBA

Rapporteur : Luc CHAPUT

Par un courriel en date du 12 novembre 2021, le Syndicat du Bois de l'Aumône a sollicité l'avis de Plaine Limagne sur le nouveau plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2027. Les cinq axes et les actions principales de ce document ont été présentés aux élus lors de la commission transition écologique et mobilité qui s'est tenue le 24 novembre 2021.

Si la commission a proposé d'émettre un avis favorable à ce programme, il a été souligné la nécessité pour un tel document de viser un maillage cohérent et rigoureux du territoire en matière de récupération et de gestion des déchets ménagers et assimilés. En effet, les dépôts de déchets sauvages en site naturel, notamment dans la forêt de Randan se sont multipliés ces derniers mois.

Ainsi, il est proposé d'émettre un avis favorable au programme du SBA en rappelant une nouvelle fois l'importance de maintenir des déchetteries et pôles de valorisation sur notre territoire afin de conserver un service public de qualité accessible au plus grand nombre.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'émettre un avis favorable au PLPDMA du SBA avec les réserves indiquées ci-avant.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

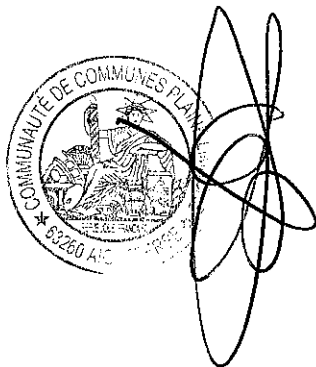
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

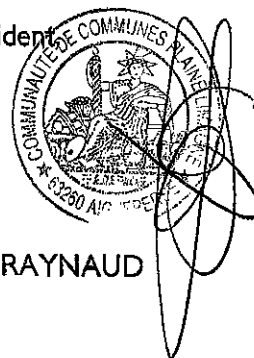
*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 13/12/2021

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD